

Nicaise CAULIER PALMIS

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

ISTRES PROVENCE VOLLEY

Association loi 1901

Gymnase Paul Cavalloni

13800 ISTRES

SIRET : 40227706500023

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2025

353, Corniche Kennedy

13007 MARSEILLE

E-Mail : nicaise.caulier@a2be.fr

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix-en-Provence

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Marseille

Mesdames et messieurs les adhérents,

1. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de ISTRES PROVENCE VOLLEY relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2024 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, outre le point décrit dans la partie « incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment en ce qui concerne l'enregistrement des subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport financier adressé aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du comité directeur et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités des dirigeants de l'association

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association de poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

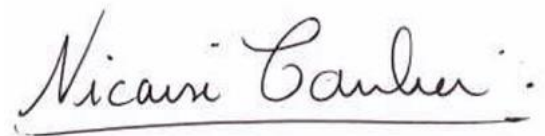
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 29 septembre 2025



Nicaise CAULIER PALMIS

Commissaire aux comptes

- BILAN ACTIF -



ISTRES PROVENCE VOLLEY

du 01/07/2024 au 30/06/2025

	30/06/2025			30/06/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	70 471,96	6 556,47	63 915,49	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	70 471,96	6 556,47	63 915,49	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Stocks et en-cours	9 404,92	1 564,92	7 840,00	7 270,91
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	4 000,00		4 000,00	
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	79 000,00		79 000,00	168 721,00
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	166 550,21		166 550,21	105 455,73
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	2 546,37		2 546,37	
Frais d'émissions d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	261 501,50	1 564,92	259 936,58	281 447,64
TOTAL ACTIF	331 973,46	8 121,39	323 852,07	281 447,64

*Modèle Association

- BILAN PASSIF -



ISTRES PROVENCE VOLLEY

du 01/07/2024 au 30/06/2025

	30/06/2025	30/06/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	37 909,92	37 909,92
Report à nouveau	37 131,21	-217 209,01
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	112 566,76	254 340,22
Situation Nette (sous-total)	187 607,89	75 041,13
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	187 607,89	75 041,13
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	40 000,00	15 000,00
TOTAL PROVISIONS	40 000,00	15 000,00
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 468,80	19 996,74
Dettes fiscales et sociales	1 775,38	1 659,77
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	90 000,00	169 750,00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	96 244,18	191 406,51
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	323 852,07	281 447,64

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -



ISTRES PROVENCE VOLLEY

du 01/07/2024 au 30/06/2025

	30/06/2025	30/06/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	25 051,44	26 297,03
Ventes de biens	7 709,32	5 845,01
Ventes de prestations services	23 977,71	36 461,90
Dont parrainages	4 650,71	7 403,00
Subventions d'exploitation	262 750,00	375 130,77
Vts des fondateurs ou conso. de la dot, consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	7 122,25	9 667,82
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	36 100,00	33 101,38
Total des produits d'exploitation (I)	362 710,72	486 503,91
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	3 993,39	2 290,02
Variation de stock (marchandises)	-954,45	5 553,65
Autres achats et charges externes (3)	158 747,46	123 285,92
Aides financières		3 926,70
Impôts, taxes et versements assimilés	244,32	1 083,18
Salaires et traitements	22 573,19	47 517,35
Charges sociales	37 486,34	22 830,93
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 875,03	
Dotations aux provisions	1 564,92	
Reports des fonds dédiés		
Autres charges	0,70	67,75
Total des charges d'exploitations (II)	225 530,90	206 555,50
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	137 179,82	279 948,41
Produits Financiers		
Produits financiers de participations (5)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		
Autres intérêts et produits assimilés (5)	1 835,54	426,23
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (III)	1 835,54	426,23

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -



ISTRES PROVENCE VOLLEY

du 01/07/2024 au 30/06/2025

	30/06/2025	30/06/2024
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)	15,60	17,00
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)	15,60	17,00
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	1 819,94	409,23
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	138 999,76	280 357,64
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 980,60
Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 300,00	
Reprises sur provisions et transferts de charges	15 000,00	
Total des produits Exceptionnels (V)	24 300,00	1 980,60
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 733,00	12 998,02
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	40 000,00	15 000,00
Total des charges exceptionnelles (VI)	50 733,00	27 998,02
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-26 433,00	-26 017,42
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	388 846,26	488 910,74
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	276 279,50	234 570,52
EXCEDENT OU DEFICIT	112 566,76	254 340,22
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

*Modèle Association

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ISTRES PROVENCE VOLLEY

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2025, dont le total est de 323 852 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 112 567 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2025 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

1. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL DE L'ENTITE

Selon nos statuts : IPV a pour but principal et accessoire de provoquer, d'encourager, de développer et d'organiser la pratique du volley-ball, du beach-volley, du volley-ball de plage et des disciplines associées. Elle s'interdit toute discussion ou toute manifestation présentant un caractère politique ou religieux.

2. DESCRIPTION DE LA NATURE ET DU PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

PROJET DE CLUB VALIDE EN AG :

Le Comité Directeur a conçu un nouveau projet sportif, validé en AG ordinaire le 9 juin 2023, dont les objectifs sont les suivants :

- Formation :
 - Conserver et développer de la qualité de formation
 - Développer le nombre d'adhérents
- Ambition :
 - Former les équipes les plus compétitives possibles : Nationale 2 mais aussi Régionale, Loisirs et jeunes amateurs
 - Repérer et favoriser le développement des meilleures joueuses
- Convivialité :
 - Entretenir la cohésion
 - Multiplier le nombre de bénévoles

Dans le prolongement et avec l'aide de son équipe première largement issue de la formation interne, le Club s'est engagé dans une démarche restituant ainsi au plus grand nombre les soutiens apportés par les collectivités.

Les axes de travail sont :

FORMATION :

- Conserver les entraîneurs et former des nouveaux ;
- Construire un parcours de formation plus efficient entre les différentes catégories (Ecole du Volley) ;
- Augmenter le nombre de licenciés en poursuivant le travail dans les écoles et les collèges ;
- Conserver les stages de vacances et étudier la remise en place des stages d'été.

AMBITION

- Avoir une équipe première au plus haut niveau possible, adaptée aux ressources financières et humaines du club : N2 pour l'instant
- Repérer les joueuses locales avec un bon potentiel et les orienter vers les formations départementales et régionales.
- Proposer à des joueuses extérieures un cursus de formation leur permettant d'allier études et recherche du haut niveau.
- Réserver des places de l'équipe 1 aux jeunes joueuses du club pour favoriser leur progression et leur intégration

CONVIVIALITE :

- Entretenir la convivialité en responsabilisant les parents au sein de chaque équipe de jeunes.
- Leur proposer de participer à la vie associative en communiquant sur les tâches à réaliser.
- Réaliser différents événements pendant l'année (loto, rencontres parents-joueuses, tournoi festif ouvert à d'autres clubs...)
- Créer un lien plus étroit entre l'équipe 1 et les autres équipes (M18 et pré nationale) pour favoriser une ferveur lors des matchs de l'équipe première.

3. UNE DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Pour réaliser l'ensemble de ces actions IPV s'appuie :

• RESSOURCES HUMAINES :

- LE COMITE DIRECTEUR et LE BUREAU (bénévoles) : 15 membres

Le CD se réunit chaque fois que la situation l'exige et au minimum toutes les 6 semaines. Il valide les orientations et les actions mises en œuvre pour tous les secteurs en fonction des travaux réalisés par les commissions qui sont :

- Commission Administration / Budget / Finances ;
- Commission Secteur Amateur ;
- Commission Vie du club ;
- Commission Communication / Marketing /Partenariat.

• LES RESSOURCES SPORTIVES :

- LE SECTEUR AMATEUR :

- 1 coordinateur / entraîneur (mis à disposition 80% temps) ;
- 1 entraîneur (mis à disposition 23% temps) ;
- 6/7 entraîneurs (indemnisés, sauf 1 qui est salarié et 1 apprentie) ;

- L'ORGANISATION DES EVENEMENTS :

- Pour la mise en œuvre des événements le CD désigne les pilotes et s'appuie sur une quinzaine de personnes bénévoles pour les réaliser ;

- L'ORGANISATION FINANCIERE :

L'organisation financière s'appuie sur :

En interne :

- La Trésorière (bénévole) ;
- Le Président (bénévole).
- La chargée de comptabilité / Postes comptables et imputation (bénévole).

En externe le cabinet comptable (Prestataire) :

- Etablissement des bilans ;
- Partie sociale ;
- Déclarations ;
- Conseil

- RESSOURCES FINANCIERES :

- LES SUBVENTIONS :

- La mairie ;
- Le Conseil Départemental ;
- La Région ;
- La métropole Aix-Marseille Provence ;
- Les aides à l'emploi

- LES COTISATIONS

- LES RECETTES D'EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS :

- Matches de l'équipe N2 ;
- Génération 13 ;
- Loto et autres manifestations de la vie de Club...

- LA VENTE (très peu) :

- Boutique ;
- Buvette

- LES RESSOURCES PRIVES :

- Partenariat ;
- Mécénat pour la partie amateur.

- LES DONS

Faits caractéristiques

LE CONSTAT :

Le club étant désendettée et avec des finances positives, ses efforts se concentrent sur la fidélisation et la formation des entraîneurs car c'est un point de tension récurrent. L'amélioration des finances permet également d'augmenter légèrement le budget consacré à l'équipe de Nationale 2 pour améliorer ses résultats en investissant sur des joueuses expérimentées.

ORIENTATIONS :

Sportivement, le maintien de l'équipe de Nationale 2 dans son championnat et en améliorant son classement confirme que le club est engagé au bon niveau. Il faut désormais consacrer de l'énergie à renouveler les plus jeunes effectifs (7-11 ans) pour assurer la pérennité des équipes jeunes.

2 orientations sont à surveiller particulièrement :

- Face à l'épuisement des bénévoles dans des tâches extra-sportives, il devient envisageable de recruter 1 personne à mi-temps pour gérer le fonctionnement administratif du club. A réfléchir en fonction du 2^{ème} point.
- L'année 2026 et les 3 suivantes s'annoncent beaucoup plus restreintes en termes de subventions publiques accordées. C'est donc un point à surveiller de près, avec des projections régulières à 2-3 ans pour ne pas risquer un nouvel accident de parcours sur le plan financier.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	47 084	65 790	46 284	66 590
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 676		2 795	3 881
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	53 760	65 790	49 079	70 471
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	53 760	65 790	49 079	70 471

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	47 085	1 875	46 285	2 675
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 676		2 795	3 881
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	53 761		49 080	6 556
ACTIF IMMOBILISE	53 761	1 875	49 080	6 556

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 83 000 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	4 000	4 000	
Autres	79 000	79 000	
Charges constatées d'avance			
Total	83 000	83 000	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits à Recevoir	
- Subvention Mairie Istres	59 000
- Subvention Métropole	20 000
Total	79 000

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 96 244 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
(**) Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 469	4 469		
Dettes fiscales et sociales	1 775	1 775		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	90 000	90 000		
Produits constatés d'avance				
Total	96 244	96 244		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Factures Non Parvenues	3 000
Total	3 000

Variation fonds propres

	Au début de l'exercice	Affectation Résultat	Augmentation	Diminutions ou consommation	A la fin de l'exercice
Fonds propres					
Ecart de réévaluation					
Réserves hors activités sociales	37 909,92				37 909,92
Réserves des activités sociales					
RAN hors activités sociales	-217 209,01	254 340,22			37 131,21
RAN des activités sociales					
Exc. Ou Déficit hors activités sociales	254 340,22	-254 340,22		112 566,76	112 566,76
Exc. Ou Déficit des activités sociales					
Situation nette	75 041,13			112 566,76	187 607,89
TOTAL	75 041,13			112 566,76	187 607,89

Charges et produits d'exploitation

Subventions d'exploitation

	Union Européenne	Etat	Collectivités Territoriales	Autres	Total
Concours publics					
Subventions d'exploitation		750	262 000		262 750
Subventions d'équilibre					
Subventions d'investissement					
TOTAL		750	262 000		262 750